



N° 7307

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Gestion Publique

Division France Domaine

SERVICE EVALUATION

16 rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04 91 17 91 17

drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

ARRIVÉ N°

1436

20 MAI 2016

ARRONDISSEMENT
d Aix-en-Provence

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Marie-Louise COROMINAS

Téléphone : 04 42 37 54 32

Télécopie : 04 42 37 54 08

drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : avis N° 2014-109V1543

Conseil Départemental

Direction des Routes

20, Avenue de Tubingen

Cellule Foncier

13098 AIX EN PROVENCE CEDEX

DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS

art. L 311-8 du code des communes

art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982

art. 7-1 de la Loi 72-619 du 5 juillet 1972

art. L 451-5 du code de la construction et de l'habitation

1. Service consultant : le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

2. Date de la consultation : le 14/03/2016

dossier suivi par J. BERENGUER

Dossier reçu le 18/03/2016

Dossier complet : le 20/04/2016

3. Situation du bien :

Commune : LE THOLONET

Adresse ou lieu-dit : « Quartier des Adrechs »

Références cadastrales : B 963

Superficie : 1a 42ca.

4. Description sommaire :

A l'Ouest du centre aggloméré traditionnel parcelle formant une bande allongée (d'une largeur de 4 à 5 m., en bordure de la R. D. 17 dite route Cézanne, en nature de talus très pentu et replat complanté d'une haie de troènes. .

5. Urbanisme :

PLU : Zone AU1
Usage : Zone à dominante naturelle où les équipements de viabilités sont absents insuffisants ou incomplets.
Surface minimale : Non réglementée
Emprise au sol : Non réglementée
Hauteur maximale : 7 m. pour l'habitation et 9 m. pour autres constructions.
COS : /

6. Situation locative : Libre de toute location ou occupation.

7. Conditions de vente : projet de cession à la commune du THOLONET.

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

La valeur vénale actuelle du bien dont il s'agit, présumé libre de toute location ou occupation est établie à 700 € H. T. (SEPT CENTS EUROS HORS TAXES).

9. Durée de validité de l'avis :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

10. Observations particulières :

Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A Aix-en-Provence, le 12 mai 2016

**Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques,**


Marie-Louise COROMINAS